

ÉCOCENTRES DE LA MRC DES LAURENTIDES

AMHERST

1323, route 323 sud
819 681-3372
amherst@municipalite.amherst.qc.ca

HUBERDEAU

110, chemin de la Rouge
819 681-3377, poste 5700
info@municipalite.huberdeau.qc.ca

LAC-SUPÉRIEUR

1101, chemin du Lac-Supérieur
819 681-3370
info@muni.lacsuperieur.qc.ca

LA MINERVE

75, chemin La Minerve
819 681-3380 poste 5532
travauxpublics@municipalite.laminerve.qc.ca

LANTIER

127, croissant des Trois-Lacs
819 326-2674
info@municipalite.lantier.qc.ca

MONT-TREMBLANT

60, chemin Brébeuf
Ville de Mont-Tremblant
819 425-8614
environnement@villedemont-tremblant.qc.ca

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

1710, Principale Est
Sainte-Agathe-des-Monts
819 326-4595

SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

2143, chemin Martin
819 321-0491
voirie@mssldl.ca

VAL-DES-LACS

20, rue Charron, Val-des-Lacs
819 326-5624 poste 3600
info@municipalite.val-des-lacs.qc.ca

ÉCOCENTRE AFFILIÉ

Régie intermunicipale de la Rouge (RIDR)
688, ch. du Parc Industriel, Rivière-Rouge
819 275-3205

VOUS DÉSIREZ DEMANDER À QUELQU'UN DE VOUS AIDER À APPORTER VOS MATÉRIAUX À L'ÉCOCENTRE?

Il est possible de le faire en remplissant
le formulaire de procuration à cet effet,
disponible dans les écocentres
ou les bureaux municipaux.



POUR CONNAÎTRE LES HEURES D'OUVERTURE
DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DES LAURENTIDES,
VISITEZ LE

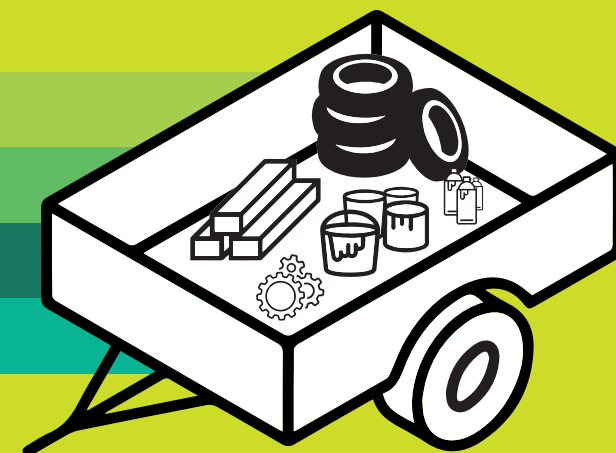
TRAINDEVIEDURABLE.com

NOTRE TERRITOIRE
NOUS LE AVENIR
**MRC DES
LAURENTIDES**



ÉCO CENTRES

MRC DES
LAURENTIDES



SERVICE GRATUIT

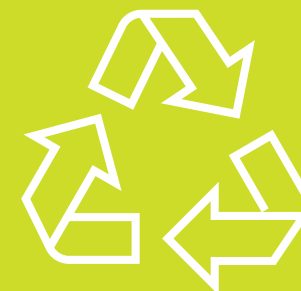
Preuve de résidence ou de lieu
d'affaires obligatoire.
Certaines exceptions s'appliquent.

TRAINDEVIEDURABLE.com

L'IMPORTANCE DE BIEN TRIER SES MATIÈRES

Afin d'écourter la durée des visites
à l'écocentre et d'en faciliter le
déroulement, nous demandons aux
citoyens et ICI d'effectuer un tri
préalable de leurs matières en les
regroupant par catégories.

VOILÀ UNE EXCELLENTE
FAÇON DE MIEUX RECYCLER
ET DE RÉDUIRE LES COÛTS
D'ENFOUISSEMENT!



MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LES ÉCOCENTRES

CITOYENS ET OBNL

MATIÈRES RECYCLABLES

- Papier et carton
- Verre
- Plastique
- Métal



POLYSTYRÈNE

- Contenants alimentaires en styromousse
- Contenants alimentaires rigides
- Emballages de protection
- Panneaux d'isolation



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

Maximum de 26 visites par année
Volume maximal de 2,83 m³ (100 pi³)
par visite et par jour

- Acier, fer, aluminium, cuivre et métal
- Bardeaux d'asphalte
- Béton, brique, pierre maçonnée et ciment (maximum 16 pieds cubes)
- Bois
- Douches, bains, toilettes, éviers
- Gypse
- Tapis, prélat et céramique



ENCOMBRANTS

- Appareils électroménagers
- Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation contenant des halocarbures (gaz réfrigérants)
- Matelas et sommiers
- Meubles de maison ou de jardin
- Meubles et appareils



PRODUITS ÉLECTRONIQUES

- Télévisions
- Ordinateurs et imprimantes
- Téléphones, appareils cellulaires et téléavertisseurs
- Consoles de jeux vidéo
- Radios



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

- Acides, bases, oxydants
- Adhésifs, goudron, époxy, décapant
- Aérosols
- Ampoules fluocompactes et tubes fluorescents intacts
- Autres produits toxiques d'usage domestique (produits d'entretien ou nettoyants, dégraisseurs, débouche-conduits)
- Batteries et piles rechargeables et non rechargeables
- Bonbonnes de propane
- Contenants de peinture vides en métal
- Extincteurs chimiques
- Huiles usées dans un petit contenant (maximum 20 litres ou 5 gallons)
- Mercure (thermomètres)
- Peinture, teinture, vernis
- Pesticides ou engrais
- Produits chimiques de spa ou piscine
- Solvants



RÉSIDUS VERTS

Acceptés uniquement dans les éco-centres de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts au printemps et à l'automne seulement, ainsi qu'à la RIDR toute l'année.

- Arbres de Noël (sans décorations)
- Branches
- Feuilles mortes (en vrac ou dans des sacs de papier)
- Tiges et brindilles



AUTOMOBILE

- Batteries d'auto
- Pneus de vélo, chambres à air et pneus d'automobile, avec ou sans jantes, de 84 centimètres ou moins (33 pouces ou moins)



INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)

Nombre de visites illimitées pour :

- Matières recyclables
- Polystyrène
- Métaux

Maximum de 26 visites par année pour :

- Encombrants
- RDD
- Produits électroniques
- Résidus verts



Les matériaux de construction provenant des ICI sont interdits.

MATIÈRES REFUSÉES



- Amiante
- Armes à feu et munitions
- Bouteilles de gaz comprimés, tels que : hydrogène, acétylène, hélium, oxygène, etc.
- BPC et cyanures
- Carcasses d'animaux
- Carcasses de véhicules automobiles
- Déchets domestiques
- Déchets radioactifs ou biomédicaux
- Feux d'artifice et feux de bengale
- Matières organiques alimentaires
- Médicaments
- Produits explosifs
- Résidus dangereux d'usage commercial ou industriel
- Substances illicites (ex. : drogues)
- Roches et terre

